



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2015

DELIBERATION N° DEL026-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150518-DEL026-15-DE
Date de télétransmission : 26/05/2015
Date de réception préfecture : 26/05/2015

L'an deux mille quinze, le 18 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 mai 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, S. DUBOIS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à S. DUBOIS en date du 18/05/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à G. MORIN en date du 15/05/15)
M^{me} GERACI (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 18/05/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Andy DUSSERRE

M^{me} Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à une réorganisation de la médecine scolaire, les centres médico-scolaires de Fontaine, Saint-Martin-d'Hères et Échirolles ont fusionné en un seul centre médico-scolaire dit « Sud Agglomération ».

Depuis 2014, les écoles maternelles et élémentaire de Gières sont rattachées au nouveau centre installé à l'école élémentaire Auguste Delaune à Échirolles.

Par décret n°46-2698 du 26 octobre 1946, confirmé par un avis du conseil d'État du 1^{er} décembre 1992, les communes ont l'obligation d'assurer l'organisation et le fonctionnement des centres médico-scolaires.

Ainsi pour l'année scolaire 2015, Monsieur le Maire proposera que la commune de Gières s'engage à verser à la ville d'Échirolles une participation financière correspondant aux frais de fonctionnement pour un montant total de 508 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer cette convention afin de régler le montant de la participation,
- de dire que les crédits sont ouverts sur le budget 2015 au chapitre 65.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 mai 2015.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI